

Travaux d'extension du dortoir de la halte-garderie

Le 9 mars dernier, ont été signés les marchés relatifs aux travaux d'extension du dortoir de la halte-garderie. Ce marché se décompose en quatre lots pour un montant total de 68 596,28 € H.T. Les travaux se dérouleront pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner le bon fonctionnement de la structure.

Piscine couverte : ouverture en juin 2017

Depuis septembre 2016, la piscine municipale couverte de Pié d'Autry a fait l'objet d'une restructuration et d'une rénovation totale. Vestiaires, hall, pédiluve, bassin intérieur, locaux du personnel, locaux techniques et abords extérieurs immédiats de la piscine, tout a été mis en conformité et réhabilité.

Les utilisateurs découvriront un équipement flambant neuf où ils auront plaisir à venir.

Des travaux d'une telle importance (près de 2 millions d'euros TTC) nécessitent des adaptations dans tous les domaines, les délibérations votées lors de cette séance ont permis de répondre à ces ajustements.

Développement touristique : visite du Moulin Louis Ricard avec le City Pass Marseille

L'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille a mis en place un système de promotion de sa commune (accès à divers sites touristiques, le réseau de transport ...) par l'intermédiaire du City Pass Marseille. La structure souhaite étendre cette opération aux communes avoisinantes afin de diversifier son offre.

Dans le cadre du développement de la politique touristique de la commune, le Conseil Municipal a adhéré au « City Pass Marseille Provence ».

Le détenteur de la carte « City Pass Marseille Provence » bénéficie d'un tarif négocié à 1 €, inclus dans le tarif du pass. Cette entrée à 1 € sera ensuite facturée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille.

Recrutement d'Assistants à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt (A.P.S.I.F.) - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'efficacité de ce dispositif ayant fait ses preuves, la Commune envisage de recruter, en 2017, 16 Assistants affectés à la Prévention et à la Surveillance des Incendies de Forêt, du 1er juillet au 17 septembre 2017. Ils auraient

pour mission de surveiller les massifs forestiers depuis les vigies et de patrouiller dans le secteur périurbain. Le coût de ces recrutements serait de 49 000 €. La Commune demande ainsi une subvention de 30 000 € au Conseil Régional.

Mise à disposition de moyens d'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône

Depuis 2013, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) met à la disposition de la Commune des moyens d'intervention et de surveillance supplémentaires : notamment un camion-citerne feux de forêt léger armé par deux sapeurs-pompier. Le Municipalité souhaite renouveler cette opération pour la période du 03 juillet au 17 septembre 2017.

Le coût de cette mise à disposition de moyens serait de 16 621 € T.T.C.

Restauration du maître-autel de l'église Saint-Sébastien – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au cours des dernières années, la ville a investi d'importants moyens financiers pour restaurer ce patrimoine architectural et culturel qu'est l'Eglise Saint-Sébastien.

Cette restauration achèvera l'embellissement de l'édifice. Le maître-autel de l'église Saint-Sébastien, classé au titre des Monuments Historiques, présente de graves altérations.

Pour cela, une étude préalable est nécessaire afin d'évaluer l'ampleur et le coût de cette restauration, tout en respectant la procédure applicable aux objets classés Monuments Historiques.

Le montant de cette étude, qui nécessite une dépose partielle du maître-autel, est de 12 600 euros H.T. soit 15 120 euros T.T.C.

Pour cette étude, entrant dans le cadre de la restauration d'un Monument Historique, il est sollicité une subvention de 40 % du montant H.T., soit 5 040 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et une autre de 25 % soit 3 150 €, auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La Lettre du Conseil Municipal

Avril 2017 - Conseil Municipal du 28 Mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE UNE NOUVELLE BAISSÉ DES IMPÔTS

Chers administrés,

La séance du Conseil Municipal, qui s'est déroulée le 28 mars, était l'une des plus importantes de l'année. En effet, il s'agissait pour les élus de se prononcer sur l'examen du budget de la commune.

Et, comme en 2016, les élus de la majorité « Allauch d'Abord » ont fait le choix de baisser les taux d'imposition communaux de plus de 1%, les ramenant au niveau auquel ils étaient en 2002.

Dans un contexte difficile pour les collectivités locales avec la baisse des dotations de l'Etat, cette diminution des impôts locaux est le signe de la bonne gestion de l'équipe municipale.

Nous tenons à souligner que cet effort fiscal, en faveur des contribuables allaudiens, est réalisé en conservant la qualité du service public municipal et en poursuivant la politique d'équipement de la commune. Cela est possible grâce au soutien du Conseil Départemental qui subventionne de nombreux travaux dans le cadre du Contrat que nous avons signé en juillet dernier à hauteur de 10 millions d'euros, mais aussi par les

travaux de proximité financés à 70% qui améliorent le quotidien des administrés.

Ces travaux seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt, réduisant ainsi la dette par habitant à 680 €, bien en dessous de ce qu'elle était en 2013 (895 €) et nettement inférieure à la moyenne des communes de même importance (1 100 €).

Ce budget marque aussi notre volonté d'assurer la sécurité des Allaudiens avec le plan d'extension du dispositif de vidéo-protection.

La vie associative, très dynamique sur la commune, n'est pas oubliée. Elle dispose d'une subvention de 520 000€ pour l'ensemble des associations, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

C'est ainsi que la bonne gestion d'une commune se constate dans la qualité de vie au quotidien mais également dans la rigueur mise en œuvre pour gérer les deniers publics.

Roland POVINELLI
Maire d'Allauch

Jean TOMASINI
Adjoint délégué
aux Finances

Vote des taux d'imposition communaux : encore en baisse

Pour la deuxième année consécutive, les taux d'imposition, votés par le Conseil Municipal, ont diminué. Cette année, la baisse est de plus de 1% alors que l'année dernière, elle était de 0,5%.

Nous parvenons ainsi à atteindre les taux d'imposition tels qu'ils étaient appliqués en 2002.

Depuis 2010, les taux d'imposition communaux n'ont cessé de baisser à Allauch.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	20,70%	20,70%	20,49%	20,29%	20,00%	20,00%	19,90%	19,70%
Taxe foncière (bâti)	34,90%	34,90%	34,55%	34,20%	33,72%	33,72%	33,55%	33,21%

Vote du budget 2017 : maintenir la qualité de vie des Allaudiens

Le vote du budget est un moment essentiel dans la vie de la Commune. Par les choix budgétaires qui sont faits, ce sont les priorités de la majorité municipale qui s'affirment.

Les principes qui ont conduit à la préparation de ce budget 2017 sont :

- **la diminution de la pression fiscale communale d'un peu plus de 1 %**,
- la maîtrise de l'endettement avec aucun emprunt pour l'année 2017,
- le renforcement de nos équipements publics (voir ci-dessous),
- la rigueur de gestion avec un maintien des frais de personnel au même niveau qu'en 2016, une stabilisation des crédits dévolus aux services...

Les 5,2 millions d'euros prévus à la section d'investissement vont permettre de financer les travaux suivants :

- **Projets en phase d'achèvement** : le centre technique municipal, rénovation totale de la piscine.

- **Projets habituels** : la rénovation de l'éclairage public, le financement du plan façades des maisons du vieux village, la mise en place de nouvelles caméras de vidéo-protection, la mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public.

- **Projets en cours** : la rénovation de la salle des mariages et du conseil municipal, la réalisation d'une nouvelle cuisine centrale, l'extension de la maison des seniors, la réhabilitation de l'usine électrique à l'entrée du village, l'amélioration des installations thermiques des bâtiments communaux, l'acquisition d'une patinoire.

La signature du contrat départemental en juillet 2016, permet de financer à hauteur de 60 % les 17,1 millions d'euros de travaux planifiés jusqu'en 2019.

Enfin, au terme de l'année 2017, l'encours de dette de 17,7 millions d'euros au début du mandat avoisinera les 14,8 millions d'euros. La dette par habitant sera de moins de 680 €/habitant contre 895 € en 2013, bien en dessous des 1 100 € pour les communes de la même importance.

Résultat des votes des différents groupes

- **Allauch d'Abord** (Povinelli 28 élus)

Les 28 élus de la majorité ont voté pour

- **Ensemble pour Allauch** (Moisy de Cala était absent et avait donné procuration à Robineau)

Les 2 élus se sont abstenus

- **Allauch le Renouveau** (Desblancs était absente et avait donné procuration à Simoni)

Les 2 élus se sont abstenus

- **Allauch fait front** Rassemblement Bleu Marine (Gonzalez 3 élus).

Les 3 élus Front National ont voté contre

Monsieur Gonzalez et ses amis ont voté contre le budget. Ils ont donc voté contre toutes les actions qui ne peuvent se réaliser qu'avec le budget.

Comble de l'incohérence, ce sont les mêmes élus qui se sont prononcés favorablement sur les taux d'imposition et sur toute une série de délibérations nécessitant des financements présents dans ce même budget : subventions aux associations, convention avec l'Association des Municipaux d'Allauch pour une subvention d'un montant de 55 000 €, rénovation et travaux de la piscine... et ce ne sont que quelques exemples.

En optant pour cette position, ils votent donc aussi contre tout ce que permet le budget en terme de maintien de la qualité de vie au quotidien pour les Allaudiens : les frais de fonctionnement des services municipaux, les salaires du personnel, les travaux dans les écoles, l'entretien des collines, la sécurité...

Extension du dispositif de vidéo-protection de la Commune - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Le réseau de vidéo-protection a démontré son efficacité. C'est la raison pour laquelle, la Commune envisage de procéder à son extension.

Pour 2017, l'achat et la pose de nouvelles caméras permettraient de sécuriser prioritairement les équipements publics (écoles, équipements sportifs et culturels), ainsi

que les espaces publics (jardins publics, aires de jeux pour enfants, aires de stationnement).

Le montant estimé de ces investissements serait de 100 000€ H.T., financé à 80% par le Conseil Départemental dans le cadre des nouvelles orientations d'aide aux communes en matière de sécurité.

Subventions aux associations et établissements publics de la Commune - Première attribution 2017

Allauch, avec plus de 400 associations dont 250 affiliées à la Maison de la Vie Associative, dispose d'un tissu associatif dense. La Municipalité subventionne certaines d'entre elles, en fonction de leurs besoins et de l'intérêt communal de leur activités. Les associations bénéficient aussi d'un soutien logistique : prêts de salles ou de matériels notamment. Deux établissements publics bénéficient également du soutien financier de la Commune :

- le Centre Communal d'Action Sociale avec une subvention de 170 000 €,
- la Caisse des écoles qui reçoit la somme de 200 000 €.

Engagement de la Commune pour le développement numérique dans les écoles : demande de subventions

La Commune a expérimenté les tableaux blancs interactifs et les tablettes tactiles à l'école Thyde Monnier des Gonagues. Les conclusions de cette expérimentation sont très positives. Aussi, afin de répondre progressivement à ces besoins pour l'ensemble des écoles de la Commune, le Conseil Municipal a sollicité des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution. Afin que sur 2 ans, toutes les classes soient équipées de ces moyens modernes.

Travaux de proximité : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

L'aide aux travaux de proximité, mise en place par le Conseil Départemental, permet d'obtenir une subvention de 70% des travaux à réaliser dans la limite d'un montant de 85 000 € HT.

Les travaux concernés sont les suivants :

- **Réfection et agrandissement des cours d'écoles maternelles** Il s'agit de la réfection de la cour de l'école maternelle du Logis-Neuf et de l'agrandissement de la cour de l'école maternelle de Pié d'Autry. Les travaux consisteraient à reprendre les cours existantes avec des sols souples et de nouveaux enrobés, de déposer des clôtures, de couper des arbres, de démonter et de replacer un préau quelques mètres plus loin. Il est aussi proposé d'ajouter des jeux de cours. Le coût de ces travaux s'élève à 85 000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée

- **Rénovation des sanitaires de certaines écoles maternelles des groupes scolaires de la Commune**

Les écoles concernées sont celles de Val Fleuri, de la Farandole à La Pounche, d'Allauch-village et du Logis-Neuf. Le coût de ces travaux s'élève à 85 000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée.

- **Création d'un terrain multisports au Théâtre de Nature** Il est proposé de créer un terrain multisports sur le site du Théâtre de Nature. Les dimensions de ce terrain seraient de 10 x 20 mètres.

Le coût de ces travaux s'élève à 85.000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée.

- **Aménagement et création d'espaces verts sur divers sites**

La Commune prévoit de réaliser des aménagements paysagers sur différents sites : 400 m² pour le jardin des Mille Ecus, 1500 m² aux abords de Notre-Dame du Château, 150m² autour de l'église de la Bourdonnière et 1000m² sur le parking du stade Fassanaro.

Le coût de ces travaux s'élève à 85 000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée.

- **Aménagement de l'esplanade Frédéric Mistral**

Les travaux consisteraient en la plantation d'arbustes à fleurs et d'arbres d'ombrage ainsi qu'à des tâches de maçonnerie paysagère en pierre. Les cheminements seraient remis en état et l'accès à l'aire de jeux et au belvédère serait mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Le réseau d'arrosage automatique serait également repris.

Le coût de ces travaux s'élève à 85 000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée.

- **Travaux sur le site du Complexe Sportif Jacques Gaillard**

Ces travaux permettraient la création d'un caniveau et la réfection totale des vestiaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 85 000 € H.T., une subvention maximale de 59 500 € a été sollicitée.

Rénovation des Bâtiments communaux et amélioration des installations thermiques : demande d'aide financière à la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local

La Commune a pour projet de rénover des bâtiments communaux et d'améliorer des installations thermiques. Le triple objectif est d'augmenter le confort dans les bâtiments, en particulier les écoles, d'augmenter le rendement des installations thermiques et de réduire les consommations d'énergies. Ces travaux impacteront 24 bâtiments.

Le montant global de ces travaux s'élève à 937 500 €.

Le plan de financement est le suivant :

- le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat signé en juillet 2016 : 562 500 € (60%)
- l'Etat dans le cadre du Soutien à l'Investissement Public Local : 187 500 € (20%)
- la ville d'Allauch : 187 500 € (20%).